



règlementation 35 H

Par **Erhgeiz**, le **20/06/2019** à **14:09**

Bonjour , je suis déménageur et j'ai atteins mes 35h hier donc aujourd'hui je suis en repos qu'en est il de demain sachant que mon contrat est un contrat où je suis payé a l'heure? Et qu'il fait travaillé des saisonniers à ma place alors que je suis en CDI.

Bonne journée